

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

**SÉANCE du 21 décembre 2023**

**Délib.2023 – 22**

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p>15 décembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à quinze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p><b>Nombre de membres</b></p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11</p>	<p><b>Membres présents</b> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme TORRENT Michèle, Mme CECCALDI Eveline, Mme GUISSSET Danièle, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme DADA Françoise, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><b>Membres absents excusés</b> : M. COSTE Michel (Président du CCAS), Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme THILMONT Alicia.</p> <p><b>Membres absents</b> : M. VILA-PASOLA Marti, M. MAITRE Claude.</p>
<p><b>Votes</b></p> <p>Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Date d'affichage</b></p> <p><b>Date de publication et de mise en ligne</b></p>	<p><b>Objet</b> : Aide aux familles pour la sortie ski de l'Ecole Elémentaire Marc Chagall</p> <p>Madame Brigitte BARANOFF expose au Conseil d'Administration que, Monsieur Fabrice GARCIA, Directeur de l'Ecole Elémentaire Marc Chagall, a informé le CCAS que l'école organise comme tous les ans une classe de neige.</p> <p>Pour cette année scolaire, elle aura lieu du 11 au 15 mars 2024 au centre UDSIS des Angles pour les élèves des classes de CM2 bilingue et de CM2 monolingue de l'école ainsi que quatre élèves de la classe ULIS. Il est demandé aux familles une participation de 150 €, le prix du séjour s'élevant à 367.50 € par enfant, tout compris.</p> <p>Monsieur GARCIA sollicite que le CCAS apporte, dans la mesure du possible, une aide financière aux familles modestes qui en feraient la demande.</p> <p>Pour mémoire, l'année dernière le coût du séjour était de 130 € pour les familles et le CCAS a apporté une aide de 60 € par enfant pour les familles ayant un revenu inférieur à 8 000 €.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,</b></p> <p>- De verser une aide de 70 € par enfant pour les familles ayant un revenu inférieur à 8 000 €.</p>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme

La Vice-Présidente du CCAS  
Mme Brigitte BARANOFF

